



Société
canadienne
du cancer



R E S P I R E Z
l'association pulmonaire

Document d'information

Négociations pour un règlement avec les fabricants de tabac

Mai 2022

Négociations en cours pour un règlement avec les fabricants de tabac

Les dix gouvernements provinciaux sont actuellement en négociations avec l'industrie du tabac pour régler les poursuites intentées contre les fabricants de tabac afin de récupérer les coûts de soins de santé liés au tabagisme. Les poursuites provinciales visent à obtenir plus de 500 milliards de dollars en dommages et intérêts des fabricants de tabac, ce qui représente la poursuite la plus importante de l'histoire du Canada. Imperial Tobacco Canada Ltd., Rothmans Benson & Hedges Inc., JTI-Macdonald Corp. ainsi que des compagnies étrangères, comme British American Tobacco et Philip Morris International, représentent les parties défenderesses.

Il s'agit de négociations historiques et d'une importance capitale pour la population. Elles constituent une occasion unique de changer le comportement de l'industrie du tabac et de réduire le tabagisme. Toutefois, les négociations se déroulent en secret, sans la participation des organismes de santé.

Le règlement doit comprendre des mesures importantes pour réduire le tabagisme

Il est impératif que tout règlement comprenne non seulement une compensation financière pour les gouvernements, mais aussi des mesures de santé publique visant à réduire le tabagisme, notamment des mesures empêchant les fabricants de tabac de s'engager à l'avenir dans des actions préjudiciables pour la santé publique.

Les mesures de santé publique doivent comprendre un financement substantiel et à long terme de la lutte contre le tabagisme. Au moins 10 % des sommes obtenues dans le cadre de tout règlement doivent être alloués à un fonds indépendant pour mener des initiatives de lutte contre le tabagisme visant à réduire la consommation de tabac.

Les mesures supplémentaires suivantes devraient être incluses dans un règlement :

- L'arrêt de toute promotion du tabac;
- La divulgation publique de tous les documents internes secrets des fabricants de tabac;
- La restriction du lobbying de l'industrie du tabac, y compris le financement à des groupes de pression et la restriction du dépôt de contestations judiciaires des lois de lutte contre le tabagisme;
- La mise en place d'une nouvelle structure pour l'industrie afin de surveiller ses actions futures (par exemple, le fabricant d'opioïdes américain Purdue a été mandaté comme fiduciaire à la suite de poursuites aux États-Unis);
- L'obligation pour les fabricants de tabac de verser des sommes supplémentaires substantielles si les objectifs de réduction du tabagisme au Canada ne sont pas atteints.

Le tabagisme est la principale cause évitable de maladies et de mortalité au Canada. Il provoque des souffrances, des maladies et des décès à grande échelle, tuant près de 48 000 Canadiens chaque année.

Fort appui des Canadiens

Selon un sondage national mené par Ipsos en février 2022, 86 % des Canadiens sont d'accord avec une obligation de consacrer une partie importante des fonds provenant de l'action en justice au financement des initiatives visant à réduire le tabagisme chez les adultes et les jeunes (taille de l'échantillon 2000, sondage en ligne réalisé du 2 au 7 février 2022 pour la Société canadienne du cancer, marge d'erreur +/- 2,5 %, 19 fois sur 20). La question intégrale était la suivante : « Toutes les provinces ont intenté des poursuites contre des sociétés productrices de tabac pour récupérer les coûts du tabagisme pour le système de santé. Si votre gouvernement provincial obtient un règlement en espèces, dans quelle mesure seriez-vous pour ou contre l'obligation de consacrer une partie importante des fonds provenant de la poursuite au financement des initiatives visant à réduire le tabagisme chez les adultes et les jeunes? »

L'expérience américaine

Les actions en justice pour récupérer les coûts de soins de santé liés au tabagisme au Canada s'inspirent de l'expérience américaine. Aux États-Unis, les poursuites intentées par les gouvernements des États pour récupérer les coûts de soins de santé ont abouti à des règlements en 1997 et 1998, qui prévoyaient non seulement une compensation financière, mais aussi la divulgation publique de plus de 40 millions de pages de documents de l'industrie du tabac auparavant tenus secrets, des restrictions sur le lobbying, de nouvelles restrictions sur le marketing et la création d'une fondation indépendante pour réduire le tabagisme, qui est toujours active aujourd'hui (appelée « Truth Initiative »). Si les règlements relatifs au tabac conclus avec les États américains en 1998 ont pu inclure des mesures de lutte contre le tabac, les provinces canadiennes devraient pouvoir faire beaucoup mieux en 2022.

Procédures de protection en cas de faillite

Le 1^{er} mars 2019, la Cour d'appel du Québec a accordé 13,5 milliards de dollars en dommages et intérêts à un recours collectif de Québécois ayant souffert de cancer du poumon, de cancer de la gorge ou d'emphysème (*Conseil québécois sur le tabac et la santé/Blais*). Les parties défenderesses de ces recours collectifs, les trois géants du tabac au Canada – Imperial Tobacco; Rothmans, Benson & Hedges; et JTI-Macdonald – ont ensuite demandé la protection contre les créanciers (protection contre la faillite) à la Cour supérieure de l'Ontario. Cette protection contre les créanciers leur a été accordée en 2019, suspendant du coup toutes les poursuites contre les fabricants de tabac, pendant que les négociations d'un règlement potentiel sont en cours. Lors d'une audience du tribunal le 22 mars 2022, la Cour supérieure de l'Ontario a prolongé le sursis (suspension) jusqu'au 30 septembre 2022.

Actions répréhensibles des fabricants de tabac

Au Canada, l'industrie du tabac a fait la promotion du tabac auprès de jeunes mineurs, a commercialisé des produits ciblant les femmes en associant leurs produits à la minceur et à la mode, a dissimulé des recherches internes pendant des décennies, n'a pas mis en garde les consommateurs de manière adéquate, a utilisé des campagnes de relations publiques pour nier les effets du tabac sur la santé, a diffusé des publicités mensongères, a trompé le public sur la vraie nature des cigarettes dites « légères » ou « douces », a détruit des documents internes, et s'est opposée de façon agressive et systématique à

l'établissement de mesures de lutte contre le tabagisme au moyen de lobbying, d'échappatoires, d'actions en justice et d'autres stratégies. À l'instar d'une industrie polluante qui doit payer pour les coûts de dépollution, l'industrie du tabac doit payer pour enrayer l'épidémie de tabagisme. Après un accord de règlement, les fabricants de tabac ne devraient pas pouvoir continuer leurs activités en toute impunité. Nous devons les empêcher de maintenir leur comportement répréhensible.

Pour plus d'information

Pour en savoir plus, visitez www.ArretonsIndustrieDuTabac.ca